

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE PRIVE

**DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL DE DROIT SUIVI D'UN
TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION**

1^{re} demande

renouvellement

Imprimé et pièces justificatives à adresser à l'inspecteur ou inspectrice de votre circonscription

impérativement avant le 15 février 2021

Nom :

Prénom :

Ecole d'affectation et poste occupé :

à titre définitif

à titre provisoire

sollicite, au titre de l'année scolaire 2021/2022, à compter du / / l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel, et m'engage à n'exercer aucune activité rémunérée (dans le cadre de la législation sur les cumuls) sans autorisation préalable de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale.

MOTIF DE LA DEMANDE

1 - pour élever un enfant de moins de 3 ans (3 ans à compter de l'arrivée dans le foyer dans le cadre d'une adoption), ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite

Date de naissance de l'enfant : //

ou

Date d'adoption de l'enfant : //

**Les 3 ans de l'enfant sont atteints en cours d'année scolaire, le
Je sollicite un temps partiel sur autorisation de même quotité jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

2 - pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap

3 - en cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi.

QUOTITE DE SERVICE SOUHAITEE

• **Dans le cadre d'une répartition hebdomadaire**

50%

2 ou 3 demi-journées libérées (variation autour de 75%)

N.B. : la quotité de temps partiel est déterminée par le nombre réel d'heures hebdomadaires effectuées. Le service annuel de 108 heures est effectué au prorata de la quotité travaillée.

Vous pouvez cocher, **à titre indicatif**, les demi-journées que vous souhaiteriez voir libérées.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

- **Dans le cadre d'une répartition annuelle** (accordée sous réserve des nécessités du service) :

80% soit 2 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.

70% soit 3 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.

60% soit 4 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.

- **Temps partiel annualisé** (accordée sous réserve des nécessités du service) :

50%

Période travaillée à temps complet : septembre / janvier février / juin

Temps partiel accordé en 2019/2020 :

Date : Signature de l'intéressé(e):

Avis de l'IEN de circonscription

Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable Date de l'entretien :/...../..... à la quotité suivante : Motif : Date et signature :	<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable Date de l'entretien :/...../..... à la quotité suivante : Motif : Date et signature :

Décision de madame l'IA-DASEN

Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Date de l'entretien :/...../..... à la quotité suivante : Motif : Date et signature :	<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Date de l'entretien :/...../..... à la quotité suivante : Motif : Date et signature :